**Introduction à la problématique du Genre**

**Plan**

**Introduction : (Préambule)**

1. **Approche définitionnelle**
2. **Facteurs Bloquantes**
3. **Evolution de la Problématique**
4. **Paramètres d’analyse du Genre**
5. **Prise en compte de la dimension Genre en milieu professionnel**

**Conclusion**

**Bibliographie :**

* **Boserup ; Le rôle de la femme dans développement économique (1983) ;**
* **Bessis, L’approche genre et les organisations internationales : du discours à l’action (2001) ;**
* **FAO, « Les femmes nourrissent le monde »  L’actualité 09 mars 2001 ;**
* **FAO, Développement en Afrique : la contribution de la femme (1996) ;**
* **Fatou SOW, Afrique et développement (CODESRIA 1998) ;**
* **AFARD, Décoloniser la recherche et le développement pour l’égalité des sexes (1999) ;**

**Introduction : (Préambule)**

L’humanité est par essence marquée par la finitude : l’homme nait, croit, dégénère et meurt. Prenant conscience de cela, il aspire durant toute son existence aux mieux êtres. Seulement, vivant en communauté et dans un espace normé, il engage avec ses semblables des relations multiformes. S’effectue alors une répartition des tâches, un partage des richesses, une manifestation de l’autorité. Dans les sociétés traditionnelles, ces phénomènes bien souvent, reposent sur le droit d’ainesse et la différence sexuelle qui d’avantage place la femme au second plan.

Mais avec la modernité, le développement croissant des théories sur les droits de l’homme, se pose avec aquité la nécessité d’une révision des statuts des genres dans les communautés. La démocratie, la tolérance, la préservation de la dignité humaine, l’égalité des sexes, … tendent de plus en plus à être des principes universels qui guident l’action des décideurs au plan politique, économique et institutionnel. Autant dans les projets de développements sont exigées des études d’impact environnemental, socio-culturel, autant les bailleurs aujourd’hui exigent la prise en compte de la dimension genre dans les projets et programmes de développement.

Dès lors, il semble plus que nécessaire de connaitre les indicateurs du genre, d’établir des critères d’analyse de prise en compte de la dimension genre notamment en milieu professionnel. Cela passe d’abord par une bonne approche définitionnelle.

1. **Approche définitionnelle**

Il convient avant de lever une équivoque : le genre n’est le sexe. Le sexe est un terme biologique destiné à faire la différence entre l’homme et la femme, le male et la femelle. Ils renvoient à l’ensemble des caractères physique, physiologique, anatomique propres à un être biologique et permettant de distinguer le male et la femelle. Il est subi autrement dit inné.

Contrairement au sexe, le genre est choisi, il est acquis et relatif : il se construit et change d’une société à une autre, d’une époque à une autre. C’est dire que, le genre subi la dynamique sociale, il obéit au choix des hommes qui confère à l’homme ou à la femme des attributions qui ne relèvent pas de l’inné. Ainsi, il fait intervenir des facteurs multiples tels que la tradition, l’éducation, la morale, les facteurs économiques et socio-politiques qui déterminent les rôles masculins et féminins dans une société. De ce point de vu, même la sexualité n’est pas innée, mais acquise, ce que vient illustrer Simone de Beauvoir, lorsqu’elle écrit dans Le deuxième sexe : « On ne nait pas femme, on le devient ». Cela étant, il est à préciser que malgré la différence entre genre et sexe, ces deux concepts ne sont pas en réalité opposés. Comme le féministe, le genre vise à refuser toute forme de discrimination, à tenir compte et même à accroitre le pouvoir des femmes principale victime des discriminations. A il s’inscrit résolument dans une dynamique de défense des droits de la femme, ce qui en fait une démarche qu’il est possible de qualifier de féministe. Toutefois, il ne s’agit pas d’un mouvement dirigé contre les hommes et encore moyen pour la promotion d’un troisième sexe : il s’agit de lutter contre la structure du pouvoir qui favorise l’homme et d’assoir dans la conscience collective, un esprit d’ouverture et de tolérance. Une telle initiative est toutefois confrontée à de nombreux facteurs bloquants.

1. **Facteurs Bloquantes**

L’acquisition du pouvoir, de la capacité d’agir, la responsabilisation du genre féminin ne peut être que bénéfique pour l’humanité. Malheureusement, du fait de contingences (facteurs) socio-culturelles, historiques, morales, traditionnelles, parfois même religieuse, la femme est souvent confinée au second rôle, contrainte à se limiter aux activités domestiques. Ces facteurs bloquants prennent plusieurs formes :

* **L’approche Historique :**

Dans l’histoire, la femme a souvent été réduite au rôle reproductif et domestique. Par exemple, en Afrique Noire, l’héritage colonial justifie ce fait. L’activité des missionnaire convaincu la supériorité des valeurs occidentales, consistaient pour l’essentielle à mettre en place dans les colonies des politiques sanitaires destinées à améliorer les conditions d’accouchement à réduire la mortalité infantile, à fonder les femmes à être de bonnes ménagères. Antérieurement, les communautés fonctionnaient selon le modèle patriarcal ce qui légitimait la transmission du pouvoir, l’héritage, la polygamie pour les hommes.

* **Les préjugés sexistes :**

Dans la tradition, l’homme a toujours été perçu et aujourd’hui encore comme le sexe fort. Personne vulnérable par excellence, la femme va se contenter des taches légères ce qui contraste avec la réalité : bien souvent, malgré qu’elle soit qualifiée de sexe faible, c’est elle qui constitue le principal levier des activités agricole, commerciale, économique en même temps qu’elle assume les taches domestiques.

* **Facteur Religieux :**

La religion repose sur des principes catégoriques, sacrées, inchangeables, éternelles appelées dogmes. Ceux-ci sont censés venir de Dieu. Quoi qu’on puisse dire, et malgré les avancés aujourd’hui constaté, la religion semble accorder au plein pouvoir aux hommes. L’autorité, qu’elle soit matrimoniale, politique, économique et même en matière de culte, est inégalement répartie. La femme est réputée à l’obéissance, elle n’a pas de pouvoir décisionnel, encore moins de responsabilité. Elle ne détient d’autorité que celle volontairement cédée par son mari.

* **Approche Philosophique :**

La philosophie s’oppose bien rarement une description positive ou égalitaire de la femme. Parfois, celle-ci porte même l’image négative d’un être davantage passionnel que rationnel. Par exemple, Nietzsche ne lui reconnait que deux aptitudes fondamentales : vengeance et jalousie. De même, Socrate semble en faire une catégorie inférieure devant être réduite aux tâches ménagères. Mais celui qui davantage incarne la disqualification du genre féminin est incontestablement Schopenhauer (Philosophe allemand du 18ème siècle) qui la qualifie d’être diabolique à l’origine de tous les maux.

C’est dire en fin de compte que, la prise en compte en dimension genre ne sera effective que si de nombreux obstacles auront été préalablement levés. Reconnaissons malgré tout que d’immense problèmes ont déjà été accompli tant au plan national qu’international.

1. **Evolution de la Problématique**

Le concept de genre est sans nul doute l’une des problématiques caractéristique de la modernité. Du fait des préjugés sexistes, de l’ambiguïté du concept et de nombreux facteurs inhibiteurs, de nombreuses discriminations portant sur la race, l’ethnie, le sexe ont pendant longtemps caractérisés l’humanité. Seulement, l’apparition des mouvements féministes, l’évolution des mentalités accompagnées d’un encadrement juridique tant national qu’international a permis l’évolution du genre au plan politique, professionnel, institutionnel et social.

C’est dire que l’avènement du genre et son application sont le résultat d’un long processus marqué par le rôle moteur des institutions internationales du système des nations unies et par l’activisme des mouvements féministe. En effet, dès la fin de la seconde guerre mondiale, le conseil économique et social des nations unies créa en 1946 une commission sur le statut des femmes chargée de promouvoir leurs droits au plan politique, social et économique s’en suit en 1948 la déclaration des nations unies qui réaffirme « l’égalité des droits ente sexe ». De nombreux textes et rencontres prendrons le relai. A titre d’exemple ; il est possible de citer les conférences mondiales sur la femme, de Mexico (1975), Copenhague (1980), Nairobi (1985), Pékin (1995). De même, lors du sommet de la terre tenu à Rio en 1992, la conférence des nations unies sur l’environnement et le développement a officiellement inscrit à son ordre du jour les aspects genres lors des débats. Un an plus tard, la conférence mondiale sur les droits de l’homme tenue à vienne vient déclarer officiellement que les droits fondamentaux de la femme font partis de façon intégrale et inaliénables (qui ne peut pas être abandonné) des droits humain universels. La conférence internationale sur la population et le développement siégeant au Caire en 1994 précise clairement l’objectif à court et moyen terme de la communauté internationale : il s’agit de « promouvoir l’égalité entre les sexes dans tous aspects de vie de l’être humain ».

De façon plus pragmatique, le sommet mondial sur le développement social tenu en Copenhague en 1995 et la quatrième conférence mondiale sur la femme de Pékin insistèrent sur la nécessité de faire de la parité le principal levier des stratégies de développement économique, social et environnemental.

Plus récemment, encore, l’UNESCO par sa convention sur la promotion et la protection de la diversité culturelle (Paris Octobre 2005) tant à promouvoir « un monde riche et varié qui élargie les choix possible ». Elle vise l’universalisation et l’effectivité de valeur telle que l’interculturalité, le respect de la différence

1. **Paramètres d’analyse du Genre**
2. **Prise en compte de la dimension Genre en milieu professionnel**

**Conclusion**